



VILLE DU NEUBOURG – EURE

Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2018

Le vingt-huit mai deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

Date de la séance :	28 mai 2018
Date de convocation :	22 mai 2018
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	19
	20 à partir de la délibération DCM-2018-069
Nombre de votants :	23
	24 à partir de la délibération DCM-2018-069

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, maire adjoints, M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Christel BERNARD, M. Benjamin MAUGY, M. Claude PASQUIER, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

Mme Stéphanie MONSÉRÉ à partir de la délibération DCM-2018-069.

Absente ayant donné pouvoir : Mme Isabel COUDRAY pouvoir à M. Francis DURAND ;
M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ;
Mme Christelle DEGLOS pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ;
M. Alain LEROY pouvoir à Mme Hélène LEROY.

Absent excusé : M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes : Mme Brigitte LOPEZ, Mme Evelyne CADIOU.

Secrétaires de séance : Mme Anita LE MERRER et Mme Hélène LEROY.

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES

- Paiement anticipé par la société DECORATION JACQUES GARCIA du solde de la cession du foncier du golf.
- Décision modificative N°1 du Budget annexe « Lotissement de la Gare » 2018.

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS

Compte-rendu de la commission du 14 mai 2018

- Subventions 2018 : Association ACPG-CATM, Amicale des ACPG-CATM, Téléthon, Alcool assistance.
- Subvention au Lycée agricole pour la résidence d'artiste 2018 "Personnages paysages".
- Tarifs pour le spectacle de Laurent Touceul du 24 octobre 2018.
- Subvention au Twirling Club de l'Oison pour la participation d'une athlète neubourgeoise à la Finale du Championnat de France à Mont de Marsan les 2 et 3 juin 2018.

URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES

Compte-rendu de la commission du 22 mai 2018

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN et TRAVAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu des commissions réunies le 15 mai 2018

CCAS

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 mai 2018

PERSONNEL COMMUNAL

- Modification d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2018.

Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

AFFAIRES DIVERSES

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Pas d'observation.

➤ FINANCES

→ Paiement anticipé par la société DECORATION JACQUES GARCIA du solde de la cession du foncier du golf

M. Arnaud CHEUX rappelle que pour la vente du golf, la commune avait accordé à Monsieur GARCIA un paiement sur plusieurs échéances annuelles. Monsieur GARCIA, par l'intermédiaire de la société « Décoration Jacques Garcia » propose de régler le solde en versant les 3 dernières échéances. Il est proposé d'accepter ce versement, sans prétendre à des intérêts puisque les intérêts sont calculés sur le capital restant dû.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-067 : Paiement anticipé par la société DECORATION JACQUES GARCIA du solde de la cession du foncier du golf

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26/09/2011 autorisant la vente à Monsieur Jacques GARCIA pour le prix de 2 500 000 € des parcelles constituant le foncier du golf ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 30/01/2012 relative à la vente des parcelles constituant le foncier du golf portant sur les conditions de la vente et les modalités du paiement à terme ;

VU la délibération n° DCM-2018-003 du Conseil Municipal du 29/01/2018 accordant, dans le cadre de la cession par Monsieur Jacques GARCIA à la société DECORATION JACQUES GARCIA, le maintien des modalités de paiement à la commune au profit du nouvel acquéreur ;

CONSIDÉRANT que les garanties prises initialement au profit de la commune avec Monsieur Jacques GARCIA ont été reprises par la société DECORATION JACQUES GARCIA, garantissant le paiement intégral du prix de vente jusqu'au 1^{er} janvier 2021 sous la forme d'échéances annuelles de 233 333,33 € le 1^{er} janvier de chaque année ;

CONSIDÉRANT que la société DECORATION JACQUES GARCIA propose le paiement anticipé du solde de cette transaction ;

CONSIDÉRANT que jusqu'au remboursement intégral, des intérêts calculés à 0.92% du capital restant dû, seront versés, chaque année par l'acquéreur ;

CONSIDÉRANT que ces intérêts représentaient une compensation pour la commune pour acceptation des modalités de paiements sur plusieurs échéances annuelles ;

CONSIDÉRANT que ce paiement anticipé permet à la commune un apport en trésorerie important ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- accepte le paiement anticipé du solde de la cession du foncier du golf par la société DECORATION JACQUES GARCIA, soit le versement à la commune de la somme de 700.000 €.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Décision modificative N°1 du Budget annexe « Lotissement de la Gare » 2018**

M. Arnaud CHEUX explique qu'une Décision Modificative est nécessaire sur le budget de la Gare avec une dépense et une recette de 500 € pour la restitution d'une caution non prévue au budget initial.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-068 : Décision Modificative N°1 du budget annexe Lotissement de la Gare 2018

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2311-2 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget Lotissement de la Gare 2018 voté le 26 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Lotissement de la Gare 2018 présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165-020 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165-020 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Total Général		500.00 €		500.00 €

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Mme Stéphanie MONSÉRÉ.

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 14 mai 2018

Présents : M. Francis DURAND, Mme Christel BERNARD, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, Mme Anita LE MERRER.

Excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS, Mme Brigitte LOPEZ, M. Gilles BARBIER.

Assistait : Mme Laurine DOUBET.

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- **Course d'orientation** : Suite au lancement de cette opération courant avril, nous avons vendu au 14 mai : 10 « circuit facile », 13 « circuit moyen », 11 « circuit difficile ».

- **Concert Captain Parade** le 12 avril à 19h00. 362 personnes. Concert de qualité et un public très satisfait.

- **Ciné-goûter avec la Médiathèque du 26 avril** : « Le vent dans les roseaux » 89 spectateurs payants et une soixantaine d'enfants inscrits à l'activité de la Médiathèque.

→ **Les rendez-vous à venir**

- **Fête de la peinture** : dimanche 3 juin au verger conservatoire.

- **Opéra en plein air** les vendredi 22 juin ou le samedi 23 juin

Jeu gratuit pour gagner deux places du vendredi 1^{er} juin au dimanche 17 juin. Le tirage au sort aura lieu le lundi 18 juin. Les gagnants seront informés le mardi 19 juin.

- **Jeux intervillages du 1^{er} juillet**

Il y aura 6 équipes : Thibouville, Harcourt, Epreville près Le Neubourg, Combon, Le Neubourg et l'OMS désignée "OMS, Village". La ville va offrir un panier garni pour une tombola. Seront également offertes 10 places de cinéma.

- **Forum des associations du samedi 1^{er} septembre** : réunion de préparation le lundi 18 juin 2018, à 19h.

- **JEP 2018** : les différents clubs seront sollicités pour préparer une démonstration lors de l'ouverture

des installations de l'hippodrome, du stade Guillot et du Haut Phare le dimanche 16 septembre.

- **Le Concert Laurent Touceul**, destiné au jeune public, de 5 à 10 ans, aura lieu le mercredi 24 octobre. Le coût est de 450 € TTC. Les tarifs suivants sont proposés : 3 € pour les 3- 15 ans, 5 € pour les plus de 16 ans et gratuit pour les moins de trois ans.

→ **Cinéma**

- **Fauteuil gagnant du 1^{er} au 4 juillet. Inscription réalisée.**

- **L'Eure fait son cinéma** : Le département de l'Eure ne va pas renouveler son partenariat avec la CSCN pour l'opération tarifaire de cette action. Le budget alloué existe toujours, mais le département souhaite qu'il serve à valoriser le cinéma sur le territoire. Un Comité de pilotage se tiendra prochainement. Monsieur Foulogne propose que nous poursuivions l'opération : 7 jours à 4 € la place. Les membres de la commission émettent un avis favorable. Cette opération s'intitulerait « Le Neubourg fait son cinéma ».

→ **Information animation Château du champ de Bataille**

Le Château du Champ de Bataille propose à ses visiteurs un programme d'animations inédites. Les visiteurs pourront notamment voyager dans le temps au cours de quatre dates exclusives : les dimanches 20 mai, 17 juin, 22 juillet et 26 août 2018. A cette occasion, ils découvriront des reconstitutions inédites dans les jardins du Château du Champ de Bataille animées par la troupe d'escrime artistique "Lames sur Seine". Au programme : mousquetaires et représentations théâtrales, spectacles vivants de cape et d'épée et initiations à l'escrime sur inscription pour les enfants de 8 à 15 ans.

→ **Subventions aux associations**, les membres de la commission proposent les montants suivants : ACPG Amicale 200 €, ACPG Association 200 €, Alcool assistance : 164 €, Téléthon : 1455 €.

ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **Actualités scolaires**

- **Demande de subvention résidence d'artiste du Lycée**

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Région et la DRAC de Normandie, le lycée Agricole se porte volontaire pour réaliser un parcours artistique qui s'intitule « Alter Echos ». Ces jeunes pourront ainsi prendre part à une démarche de création artistique Personnages Paysages. Pour 2018 - 2019, le travail s'effectuera avec Marion Dutoit dans le cadre d'un partenariat pour 3 ans avec le Centre Photographique Rouen Normandie et avec le concours du CAUE de l'Eure. Les membres de la commission proposent la somme de 2000 €.

- **Ecole Dupont de l'Eure** : annulation de la classe transplantée à Paris et maintien de la sortie sur une journée à Rouen.

- **Collège Pierre Corneille : dispositifs « devoirs faits »** il s'agit de proposer aux élèves volontaires, de tous les niveaux de classe, un temps pour réaliser les devoirs donnés par les enseignants. M. Félix recherche des intervenants. Les associations suivantes lui ont été proposées : la Médiathèque, l'UP et la Croix rouge.

→ **Commission de la CDC, Soutien à la Vie Locale du 03 mai**

- L'opération « embellissement » est reconduite en 2018.

- Le Prêt du Visiocom touche de nombreuses associations du Neubourg et intègrera les SIVOS comme utilisateurs.

- Chenil : construction neuve dans le cadre de la nouvelle déchetterie : 6 cases chiens, 1 case aliment, 1 case sanitaire.

Bilan 2017 : sur les 45 chiens entrés au chenil, 18 provenaient du Neubourg (40 %). 40 chiens ont retrouvé leur propriétaire et 5 ont été transférés à la SPA.

En 2018 : sur les 17 chiens entrés au chenil, 7 provenaient du Neubourg (41 %).

Résidence d'artistes : très bon retour sur l'artiste et sur le concert. Projet d'une nouvelle convention EN - DRAC - CdC : après un registre sur l'auteur, puis sur la musique, il serait envisagé du théâtre pour les trois prochaines années.

→ **Agenda**

- 3 juin : tournoi de judo

- 16 juin : challenge SERGEP avec 1 ou 2 équipes par commune.

- 16 et 17 juin : « Fête Nationale du Mini-Basket », organisée par le Comité Départemental Basketball,

pour les jeunes âgés de 7 à 10 ans. Accueil de 300 à 400 jeunes sur les deux gymnases.
- 24 juin : « Faites du basket ».

→ **Prochaine commission : le mardi 12 juin 2018**

→ **Subventions 2018 : Association ACPG-CATM, Amicale des ACPG-CATM, Téléthon, Alcool assistance**

Mme Isabelle VAUQUELIN présente des demandes de subventions.

En ce qui concerne les ACPG-CATM, il y a d'une part l'association cantonale du Neubourg, et d'autre part l'amicale. Au regard des dossiers déposés et du nombre d'adhérents, il est proposé d'attribuer à chacune une subvention de 200 €.

Pour le Téléthon, il est proposé de repartir sur la même somme que les années précédentes ; soit 1 455 €.

Quant à « Alcool assistance », l'association tient des permanences sur Le Neubourg.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-069 : Subventions 2018 : Association ACPG-CATM, Amicale des ACPG-CATM, Téléthon, Alcool assistance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subventions pour l'année 2018, présentées par les associations suivantes :

- ACPG-CATM, section du Neubourg,
- Amicale des ACPG-CATM,
- Téléthon (demande portée par l'Université Populaire),
- Alcool Assistance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

ACPG-CATM, section du Neubourg,	200 €
Amicale des ACPG-CATM,	200 €
Téléthon (demande portée par l'Université Populaire),	1455 €
Alcool Assistance ;	164 €

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Subvention au Lycée agricole pour la résidence d'artiste 2018 "Personnages paysages"**

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que le lycée accueille des résidences d'artistes et que depuis de nombreuses années, la commune apporte son soutien par l'attribution d'une subvention.

Madame le Maire indique qu'il y a une très belle exposition en ce moment au lycée.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-070 : Subvention au Lycée agricole pour la résidence d'artiste 2018 "Personnages paysages"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de résidence d'artistes au Lycée du Neubourg sur le thème "Personnages paysages", dont le coût s'élève à 28 000 € et pour lequel la Ville du Neubourg est sollicitée à hauteur de 2 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'accorder une aide de 2 000€ au lycée agricole du Neubourg pour le financement de la résidence d'artistes 2018 "Personnages paysages".

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à la majorité

Mme Isabelle VAUQUELIN s'abstient en son nom mais pas pour son pouvoir.

→ **Tarifs pour le spectacle de Laurent Touceul du 24 octobre 2018**

Mme Isabelle VAUQUELIN indique la commission a décidé de programmer un spectacle musical pour le jeune public le 24 octobre, un mercredi après-midi pendant les vacances de la Toussaint, à la salle du Haut-Phare. Elle précise qu'il s'agit d'un artiste local. Elle rappelle qu'il est nécessaire de voter les tarifs.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-071 : Tarifs pour le spectacle de Laurent Touceul du 24 octobre 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe le prix d'entrée pour le spectacle de Laurent Touceul le mercredi 24 octobre 2018 comme suit :

- . gratuit pour les moins de 3 ans,
- . de 3 à 15 ans : 3 € ;
- . et à partir de 16 ans : 5 €.

- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ Subvention au Twirling Club de l'Oison pour la participation d'une athlète neubourgeoise à la Finale du Championnat de France à Mont de Marsan les 2 et 3 juin 2018

Mme Isabelle VAUQUELIN indique que la commune est sollicitée par le « Twirling Club de l'Oison » pour une demande de subvention exceptionnelle pour soutenir la participation d'une habitante du Neubourg au championnat de France de twirling, à Mont de Marsan les 2 et 3 juin prochains. Elle précise que le club avait fait une demande de salle pour du twirling sur Le Neubourg.

Le montant des frais à la charge des athlètes pour ce déplacement s'élève à 125 €. La somme proposée de 40 € correspond à un peu plus du tiers de ce montant, en adéquation avec les aides précédentes. La commission avait conscience, en attribuant une 1ère subvention au club de judo, puis au triathlon, qu'elle ouvrait une porte pour ce type de demande.

Après discussion sur la multiplication de ce type de demande, sur le versement d'une aide à une association qui n'est pas du Neubourg mais bénéficiant à une habitante du Neubourg, puis sur le montant à attribuer, la délibération est soumise au vote en maintenant la somme de 40 €, gardant ainsi une cohérence avec une participation à hauteur de 30 % pour ce type de demande.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-072 : Subvention au Twirling Club de l'Oison pour la participation d'une athlète neubourgeoise à la Finale du Championnat de France à Mont de Marsan les 2 et 3 juin 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'association « Twirling Club de l'Oison » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 € l'association « Twirling Club de l'Oison » pour la participation d'une athlète du Neubourg au championnat de France de twirling, à Mont de Marsan les 2 et 3 juin prochains.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à la majorité

Mme Christel BERNARD, connaissant la famille de l'athlète, préfère s'abstenir.

➤ COMMISSION URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES ET PATRIMOINE

Présentation du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN

Réunion du 22 mai 2018

Présents : Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Edouard DETAILLE, M. Francis DURAND, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle VAUQUELIN.

→ **DIA**

- DIA 27 428 18 0034 : cession de terrains – Route nationale du Champ de Bataille – Parcelles A 6 – A 60 – A 53 (749 285 m²).

- DIA 27 428 18 0035 : cession d'une maison d'habitation – 39 rue Octave Bonnel – Parcelle AL 75 (69 m²).

- DIA 27 428 18 0036 : cession d'un terrain à bâtir - 3 Allée Saint Jean – Parcelle AM 456 (anciennement AM 179) (560 m²).

- DIA 27 428 18 0037 : cession d'une maison à usage de bureaux - 6 Rue Carnot – Parcelle AM 184 (1 438 m²).
- DIA 27 428 18 0038 : cession d'une maison d'habitation - 10 Rue du Docteur Couderc – Parcelle AK 42 (216 m²).
- DIA 27 428 18 0039 : cession d'une maison d'habitation - 32 A rue des Remparts – Parcelle AV 20 (1 544 m²).
- DIA 27 428 18 0040 : cession d'un fonds de commerce - 14 Rue du Général de Gaulle – Parcelle AT 71 (69 m²).
- DIA 27 428 18 0041 : cession d'une maison d'habitation – 19 rue de Brionne – Parcelle AE 22 (893 m²).
- DIA 27 428 18 0042 : cession d'une maison d'habitation – 13 rue Henri Dunant – Parcelle AE 186 (30 m²).

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Certificat d'urbanisme**

CU 027 428 18 N 0047 : transformation du bâtiment en maison d'habitation – Rue du Val Séry - Parcelle AL 51 de 203 m².

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 18 N 0010 : rénovation de façade – 14/16 Place Aristide Briand – Parcelle AK 206 de 530 m².
- DP 027 428 18 N 0011 : isolation extérieure – 7 Route de Conches – Parcelle AR 117 de 712 m².
- DP 027 428 18 N 0012 : ravalement des façades en enduit hydrauliques, des balcons et modénatures en béton brut : teinte à l'identique de l'existant. Peinture des métalleries extérieures : des essais de teinte seront réalisés sur site et soumis à approbation du service instructeur– 4 Rue de la Paix – Parcelle AM 258 de 962 m².
- DP 027 428 18 N 0013 : remplacement à l'identique des 4 fenêtres en bois et de couleur blanche côté Place Rue Dupont de l'Eure et Création de 2 fenêtres de toit de couleur noire et en alu de marque velux sur le toit côté ouest. Elles seront positionnées à + de 1.80 m de hauteur intérieur. 8 Bis Place de la Mare des Fossés - Parcelle AM 243 de 248 m².
- DP 027 428 18 N 0014 : modification portail d'entrée – 7 Route de Conches – Parcelle AR 117 de 712 m².
- DP 027 428 18 N 0015 : modification de couleur des boiseries et du colombage en lasure gris RAL 7004 sur l'ensemble de la bâtisse. Décapage de la peinture sur le mur en brique afin de retrouver son aspect naturel– 2 Rue du Général de Gaulle – Parcelle AM 58 – AM 59 de 199 m².
- DP 027 428 18 N 0016 : construction d'un abri de jardin type Chamonix en pin traité. 1,5 m – Façade 2,5 m Avancée 0.80 m – Couverture en Shingle noir – 9 allée Saint Jean – Parcelle AM 458 (528 m²).

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces déclarations.

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 18 N 0010 : Création d'une charreterie ouverte – 7 Route de Conches – Parcelle AR 117 de 712 m².

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce projet.

→ **Permis de démolir**

- PD 027 428 18 N 0003 : déconstruction de serres existantes en conservant le bâtiment en bauge – 3 rue de Crosville – Parcelle AM 100 de 3080 m².

Les membres de la commission émettent un avis favorable.

→ **Patrimoine : Le Vieux Château**

Le 24 avril 2018 : réception de la DRAC et du Cabinet Repellin Lardin et Associés. L'équipe est constituée de :

- Architecte mandataire : Repellin Lardin et Ass,
- Archéologue médiévale : Archeodunum,
- Economiste de la construction : T Montagne,
- BET Structure : BMI Brizot Masse,
- Paysagiste : Antoine Quenardel.

De mai à septembre 2018 va avoir lieu la phase de diagnostic. Fin septembre, début octobre 2018, le diagnostic sera remis à la DRAC (6 mois d'étude).

La réalisation du diagnostic concernant la restauration du château du Neubourg et l'aménagement paysager de ses jardins coûte 55 611,26 € TTC.

En 2019, nous recevrons la réponse de la DRAC et réaliserons des appels d'offre. En

2020 commencera la 1ère tranche de travaux.

→ **Révision du PLU**

25/04/2018 : première réunion afin de définir la méthodologie qui sera employée. Préparation du cahier des charges, avec les services qui sera la base de l'appel d'offre.

24/05/2018 : deuxième réunion pour valider ce cahier des charges.

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **Lundi 25 juin 2018 à 18 h 30.**

M. Francis DURAND indique que la réunion sur le PLU a bien eu lieu.

Concernant le Vieux Château, il explique que la phase de diagnostic a démarré avec la présence sur le site depuis quelques jours du cabinet d'études et de l'archéologue pour des prélèvements dans le sol et les murs. Le diagnostic doit être rendu pour mi-septembre à la DRAC qui demande 6 mois pour l'étudier et faire des propositions. Il annonce qu'une réunion sera organisée en octobre avec l'ensemble du conseil municipal et les personnes intéressées pour la présentation de ce diagnostic.

M. Francis DURAND ajoute que le plan ORSEC a été mis à jour et sera annexé au Plan Communal de Sauvegarde. Il précise qu'il s'agit du recensement des lieux d'accueil de personnes en cas d'accident.

➤ **COMMISSIONS VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN et TRAVAUX – CADRE DE VIE**

Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER

Réunion du 15 mai 2018

Assistaient : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, Mme Evelyne DUPONT, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE, M. Claude PASQUIER, et M. François LESUEUR (responsable des services techniques).

Absents excusés : M. Didier ONFRAY, Mme Hélène LEROY, M. Alain LEROY, M. Gilles BARBIER, M. Benjamin MAUGY, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Hervé VANDERMEERSCH.

Cette commission était organisée en visite des différents chantiers en cours sur le territoire communal.

1/ Reprise partielle du pavage place de l'église :

420 m² sont en réfection à la date de la commission et le complet séchage permettra une remise en circulation sous quinzaine.

2/ Arbre de la Liberté place Gambetta

Le peuplier abattu récemment ouvre désormais la possible réfection complète de cet espace. Le repérage complet des réseaux et canalisations en sous face via un document en attente (DICT) permettra la redéfinition précise du nouvel endroit. A noter les points principaux suivants déjà arrêtés ;

a/ neutralisation de 2 places de parking.

b/ remise en ligne du passage piétons transversal.

c/ replantation dans l'ensemble d'un chêne pyramidal pour le 10 novembre 2018.

d/ déplacement de l'éclairage public locale / adoption d'un projet de mise en valeur du puits actuellement dissimulé en sous face de l'actuel parking.

3/ Parking rue Bioche

- Ce parking à la livraison mettra 65 places à disposition. Reste à régler par les services communaux en plus du chantier confié à Viafrance :
 - a/ arrachage partiel d'une clôture végétalisée pour cause de plantation en limite de propriété avec des arbres débordants.
 - b/ révision éventuelle du soutènement d'un mur séparatif avec éventuellement reprise d'efforts pour éviter des désagréments ultérieurs possibles.
 - c/ suivi de l'évolution d'une ouverture pour création d'un accès privatif.
 - d/ reprise éventuelle d'un autre mur limitrophe pour non-conformité constatée.
 - e/ redéploiement du stationnement local rue Bioche avec la nouvelle entrée du parking créé.

Reste à réaliser dans le périmètre chantier :

- a/ 2 surbaissés dans les trottoirs pour création d'un accès conforme PMR.
- b/ matérialisation de l'espace poubelles prévu à cet endroit.

- A noter que cet espace livré sous peu entièrement neuf met en exergue un déficit flagrant d'image de la façade arrière des ex « bains douches ».

4/ Aménagement de la rue de Vitot :

Les travaux avancent normalement et la commission constate une organisation très satisfaisante du maître d'œuvre en matière de protection des zones de travaux et/ou de stockage de matériaux et de maintien d'une circulation piétonnière maintenue sécurisée dans l'espace pendant les travaux.

Travaux complémentaires à régler concomitamment avec l'avancement du chantier :

- a/ 35 m de réseaux eaux usées neuf.
- b/ changement des lampes des candélabres conservés (remplacement par des leds) et déplacement d'un autre.
- c/ 35 m d'assainissement neuf.
- d/ déplacement de quelques coffrets électriques et arasement de plusieurs regards.
- e/ réalisation jusqu'en limite de propriété du lotissement Delaunay des réseaux permettent le raccordement ultérieur sans démolition de voirie.

A noter également les points suivants en cours de traitement :

- a/ transformation des actuelles collecte des eaux de voirie en réseau mono-pente transversal avec obligation de pose d'aco-drains en entrée privative pour les propriétés en contrebas.
- b/ création d'un bassin de rétention en lieu et place de l'ancienne maison de gare.
- c/ surélévation de toutes les intersections pour obliger les automobilistes au ralentissement.
- d/ redéfinition des 2 entrées avec la voie verte pour éviter les stationnements parasites à ces endroits.

L'actuelle tranche 2018 en réalisation est limitée entre la rue du Tour de Ville Nord et l'allée des Tilleuls.

En finalité ce chantier vise à reproduire l'équivalent des travaux réalisés lors de la réfection de la rue des Monts Rôtis.

5/ Réfection des 4 tennis extérieurs :

La fin des travaux en cours sauf intempéries importants ne devrait pas remettre en cause la livraison prévue pour le 9 juin 2018.

Reste à faire à la date de la commission :

- a/ un coulis d'accrochage avant la couche finale d'enrobé poreux.
- b/ un primaire d'accrochage de la résine de finition.
- c/ une résine de finition de couleur violet au centre et bleue aux extérieurs des limites de jeu.
- d/ un aménagement des extérieurs en bordure pour créer des places de stationnement.

A noter :

- a/ les accès seront conformes aux règles handisport et identiques en fonctionnement aux locaux du gymnase (badge).
- b/ les équipements livrés seront conformes aux règles ITF donc permettant des compétitions classées.

A noter qu'une Neubourgeoise est classée 200^{ème} au classement ATP.

Travaux complémentaires à envisager : réfection du club house : pour cette opération l'analyse chiffrée des travaux a démontré qu'il était préférable de reconstruire un bâtiment adéquat plutôt que de transformer l'existant. Une demande de permis de construire sera donc déposée prochainement à cet effet.

6/ Clôture riveraine au boudrome du Haut Phare

Comme précisé lors du dernier conseil municipal, une clôture sera édifiée en limite des propriétés voisines pour réduire les effets sonores indésirables des impacts de boules lors des compétitions.

7/ Dalle béton pour la pose de tentes lors de manifestation à l'hippodrome

Lors de la commission ce chantier n'a pas été visité.

M. Arnaud CHEUX précise que ce n'est pas une Neubourgeoise qui est 200^e au classement ATP. Il s'agit d'une joueuse normande, Marion ARCANGIOLI, qui sera présente le 9 juin pour inaugurer les nouveaux courts de tennis.

Mme Christel BERNARD demande si d'autres jeux pour enfants sont prévus du côté de la gare : il y a beaucoup d'enfants et pas assez de jeux. M. Francois BIDAULT reconnaît un manque, notamment pour les balançoires.

Mme Christel BERNARD suggère de clôturer les aires de jeux pour limiter l'accès de plus grands à vélo d'une part, et des chiens d'autre part. Mme Isabelle VAUQUELIN pense qu'il est préférable de laisser ces espaces libres et ouverts. Madame le Maire confirme et rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse par leur maître. Il sera demandé à la police municipale d'être vigilante et de verbaliser si nécessaire.

➤ **CCAS**

**Lecture du compte-rendu succinct par Mme Hélène LEROY
Réunion du Conseil d'Administration du 28 mai 2018**

OBJET

- Dossiers en cours
- Questions diverses

I – DOSSIERS EN COURS

Huit dossiers ont été étudiés pour un montant total de (1 678,24 €) Mille six cent soixante-dix-huit euros et vingt-quatre centimes :

- A la demande du Conseil Départemental :
 - Impayés d'énergie : 647,23 €
 - Impayés Cantine : 300 €
 - Impayés d'eau : 163,10 €
- A la demande de la Croix Rouge Française :
 - Vacances familles : 168 €
- A la demande de la CARSAT :
 - Equipement d'appareils auditifs : 200 €
 - Equipement d'appareil dentaire : 200 €

II – QUESTIONS DIVERSES

Approbation du règlement intérieur de la résidence Turmel voté par le Conseil de Vie Sociale.

→ **Prochain Conseil d'Administration le lundi 25 juin 2018 à 18h00.**

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

→ **Modification d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2018**

M. Arnaud CHEUX explique qu'il est demandé au Conseil municipal d'augmenter la quotité horaire d'un poste à 25h/semaine à temps complet. Il s'agit de la personne en poste à la comptabilité qui apporte aussi une aide précieuse au service carte d'identité – passeports.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-073 : Modification d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

VU la délibération du 17 juillet 2017 créant au 1^{er} juillet 2017 un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 25/35^e ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de supprimer l'emploi d'adjoint administratif créé initialement à temps non complet par délibération du 17/07/2017 pour une durée de 25 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet (35/35^e) à compter du 01/06/2018.

- décide de modifier ainsi le tableau des emplois.

- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

→ **Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

M. Arnaud CHEUX présente cette délibération maintenant le paritarisme au comité technique avec 4 membres titulaires et 4 suppléants pour les représentants du personnel et des élus.

Madame le Maire précise que cette délibération est nécessaire dans le cadre des prochaines élections des représentants du personnel en décembre prochain.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-074 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 ;

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26 ;

CONSIDÉRANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25/04/2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

CONSIDÉRANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 72 agents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

- décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Adopté à l'unanimité

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

→ **Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Madame le Maire liste les décisions prises :

1. Attribution du marché de création de 4 courts de tennis extérieurs

Lot n°1 : terrains de tennis et éclairage : attribué à POLYTAN France Entreprises (AMIENS) pour un montant de 270 000 € HT soit 324 000 € TTC.

Le lot n°2 (extension du local et vestiaire) est infructueux et sera relancé.

2. Suppression de la régie d'avances des services techniques

Il s'agissait d'une régie avec paiement par carte bancaire qui n'a jamais été utilisée.

3. Acte modificatif de la régie de recettes pour les animations municipales

Cette modification permet d'accepter les paiements par mandat administratif.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ *Mme Isabelle VAUQUELIN annonce avoir reçu il y a quelques jours, avec Madame le Maire, un mail des organisateurs du Tour de Normandie proposant à la commune d'être à nouveau pour l'édition 2019 ville-arrivée du 1^{er} jour d'étape. Elle précise que la date serait le lundi 25 mars 2019 (la date ne coïncide pas avec le comice ou les Rameaux) et que les conditions sont les mêmes, à savoir une participation financière de 20 000 € en plus des besoins en matière de sécurité, technique et communication.*

M. Francis DAVOUST apporte des précisions. Ce serait une des étapes les plus longues (135 km) au départ du Calvados pour une arrivée au Neubourg avec une boucle sur Rouge Perriers en empruntant les routes de Brionne et de Beaumont. Le circuit serait plus sécuritaire et moins contraignant pour la commune et les communes voisines.

Les avis sont majoritairement favorables. Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'il s'agissait d'une 1^{ère}

approche et qu'il sera demandé de délibérer au prochain conseil. Quant au coût, la recherche de sponsors est évoquée.

→ M. Jean-Luc BASTEL remercie la municipalité pour les dernières festivités organisées qui se sont déroulées sans problème.

→ M. Jean-Luc BASTEL indique que les poids-lourds qui arrivent de la route d'Elbeuf pour aller vers la zone Saint-Célerin abîment les pavés du rond-point des drapeaux. M. Francis BRONNAZ rappelle qu'il y a pourtant des panneaux interdisant les poids-lourds et qu'il faut diriger les camions vers la déviation.

→ M. Jean-Luc BASTEL demande s'il est vrai que des migrants sont logés dans la cour de l'école Jean Moulin. Madame le Maire confirme et précise qu'ils travaillent aux abattoirs. Mme Isabelle VAUQUELIN ajoute qu'ils sont présents depuis octobre 2017, que tout se passe bien depuis leur arrivée, qu'ils travaillent très bien (la direction des abattoirs est satisfaite) et qu'il n'est pas possible qu'ils aient été vus dans la cour de l'école. Mme Hélène LEROY confirme qu'ils ont été logés à la demande de la Préfecture en relation avec le Foyer des Jeunes Travailleurs, qu'ils n'ont pas accès à la cour de l'école et rappelle que les abattoirs recherchent du personnel.

→ M. Jean-Luc BASTEL interpelle M. Francis DURAND sur le terrain ex-Point P qui continue de servir de déchetterie. M. Francis DURAND répond qu'une promesse de vente est signée. M. Arnaud CHEUX ajoute que l'entrée a été sécurisée, qu'il sera demandé à la police municipale d'aller vérifier, et rappelle que le site va évoluer.

→ Concernant les déchets, M. Francis DURAND fait remarquer que suite à une manifestation qui s'est tenue ce week-end, 6 poubelles pleines mais non triées sont restées devant le Vieux Château. M. Francis BRONNAZ rappelle que le mauvais tri sélectif coûte 3€ par habitant par an. M. Francis DAVOUST indique que ce problème se constate pour quasiment chaque grande manifestation. Il faut insister auprès des associations pour que le tri soit mieux fait (ou refait après). M. Edouard DETAILLE constate qu'il n'y a pas assez de poubelles en ville : il propose la pose de cercle avec des sacs transparents.

→ M. Jean-Luc BASTEL se plaint des nuisances et actes de vandalisme la nuit de personnes qui sortiraient de la Baracca. Pour Madame le Maire et M. Francis DAVOUST, la situation s'était calmée. M. Jean-Luc BASTEL indique que c'est de plus en plus.

→ M. Jean-Luc BASTEL signale que des voitures prennent la rue aux Magnants en sens interdit. M. Francis BRONNAZ ajoute qu'il en est de même pour la rue du Val Séry.

→ M. Edouard DETAILLE signale un problème avec la boîte aux lettres à l'entrée de la mairie : on peut mettre la main dedans, et récupérer le courrier déposé. Plusieurs élus confirment.

→ M. Francis DAVOUST présente un compte-rendu des courses hippiques de la Pentecôte. Il remercie les services techniques pour leur aide, la municipalité pour la dalle béton. Avec 2 435 entrées, le record a été battu. Les drivers de renommée nationale et les entraîneurs ont pu apprécier la qualité de la piste. Un projet d'organisation d'une journée supplémentaire dans l'année est en réflexion. M. Francis DAVOUST revient sur la parade déguisée qui a été fort réussie le week-end dernier, rassemblant 2 000 personnes présentes, avec le bal musette en clôture.

Prochain conseil : Lundi 2 juillet
Fin de séance : 21h32

Délibérations du 28 mai 2018

- DCM-2018-067 : Paiement anticipé par la société DECORATION JACQUES GARCIA du solde de la cession du foncier du golf
- DCM-2018-068 : Décision Modificative N°1 du budget annexe Lotissement de la Gare 2018
- DCM-2018-069 : Subventions 2018 : Association ACPG-CATM, Amicale des ACPG-CATM, Téléthon, Alcool assistance
- DCM-2018-070 : Subvention au Lycée agricole pour la résidence d'artiste 2018 "Personnages paysages"
- DCM-2018-071 : Tarifs pour le spectacle de Laurent Touceul du 24 octobre 2018
- DCM-2018-072 : Subvention au Twirling Club de l'Oison pour la participation d'une athlète neubourgeoise à la Finale du Championnat de France à Mont de Marsan les 2 et 3 juin 2018
- DCM-2018-073 : Modification d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2018
- DCM-2018-074 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements